



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 2 février 2016

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteurs de Merdrignac

Comité de suivi des études du 1^{er} février 2016

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition.

Cet objectif prioritaire, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*, s'est traduit par l'inscription, dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, de près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne¹. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Merdrignac, Pierre Lambert Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, lundi 1^{er} février 2016 à Merdrignac, le comité de suivi des études de ce projet. Cette instance réunit l'État, le Conseil régional, le Département des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Un projet pour le Contrat de Plan État Région 2015-2020

Le projet d'aménagement au niveau de Merdrignac, qui concerne deux sections (section ouest d'environ 4km et section est d'environ 5km) situées de part et d'autre de la déviation déjà mise à 2x2 voies, est étudié depuis septembre 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne. Ce montant permettra de réaliser l'ensemble des études et acquisitions foncières et de mener les travaux de l'une des deux sections, la réalisation de la seconde section pouvant alors être envisagée dans le cadre du prochain CPER.

¹ Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Choix d'une variante après concertation publique

En juin 2015, l'État, maître d'ouvrage du projet, a présenté aux membres du comité de suivi le bilan de la concertation publique menée en janvier-février 2015 et sa décision de poursuivre le projet sur la base :

- ➔ **de la variante C pour la section ouest** : cette variante passe au nord de la RN164 actuelle, en contournant le hameau de Kernué par le nord, passant entre les hameaux de la Métairie Neuve et Beausoleil, avant de rejoindre la voie actuelle au niveau du hameau du Champ Mirobé au sud du hameau de la Croix du Taloir. La fin du tracé suit la voie existante jusqu'à son raccordement à la section déjà aménagée à 2x2 voies.

- ➔ **de la variante 4-4 pour la section est** : cette variante, optimisée par rapport à celle proposée à la concertation publique, longe la lisière sud de la forêt de la Hardouinçais avant de traverser la RN164 à l'ouest du hameau des Gautrais pour passer ensuite au nord de la zone d'activités avant de se raccorder à la section déjà aménagée à 2x2 voies, à l'est de Merdrignac.

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne a depuis poursuivi l'étude du projet. Les caractéristiques techniques de l'aménagement ont été approfondies et ont permis de dégager des pistes d'optimisations du projet. Ces propositions ont été présentées lors du comité de suivi du 1^{er} février, notamment les mesures envisagées en matière de protection des riverains contre les nuisances sonores, l'étude d'impact agricole ou les principes de mesures compensatoires environnementales.

La poursuite du projet

Les membres du comité de suivi ont pris note du démarrage de la constitution du dossier de l'étude d'impact et du futur dossier de l'enquête préalable à l'enquête d'utilité publique qui reste envisagée pour début 2017, après les phases de recueil d'avis (dont celui de l'Autorité Environnementale) et la poursuite de la concertation, qui permettront de consolider le projet.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Région Bretagne: Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57